

Kit de survie : Evolution territoriale

Constat :

La nouvelle réforme des territoires combinée à la contraction des crédits attribués aux collectivités territoriales nous oblige aujourd'hui à repenser la place et les missions de la fonction Europe / international.

Faire rayonner nos territoires, aider les habitants, nos associations, nos entreprises à affronter les défis de demain, à se projeter dans le monde et à rendre celui-ci meilleur, telle est l'ambition internationale vers lesquelles nos collectivités doivent pouvoir se projeter...

Alors... trois questions pour constituer ce « kit de survie » : Comment faire ? Qui fait quoi ? Quelle est notre valeur ajoutée ?

Enjeux :

A partir des points de consensus et de vigilances identifiés à l'occasion de l'atelier portant sur la métropolisation lors des UA/RTEI 2014 et au regard des évolutions constatées depuis l'an dernier (élections, montée en puissance du fait européen et de la place de l'entreprise dans l'ACT, contraintes budgétaires), les différents participants à l'atelier ont pu identifier plusieurs « conditions de réussite opérationnelles » permettant d'appréhender au mieux les réformes territoriales et leurs conséquences au sein des collectivités territoriales engagées à l'international.

a) Structurer une stratégie de développement international (« Kit de montage »)

- Production d'une vision partagée entre les A11 les services et l'écosystème de la collectivité s'accordant sur des objectifs stratégiques transversaux, ancrée sur le territoire et fixant des priorités thématiques et géographiques prioritaires et collectives.
- En parallèle, défendre la culture de projets qui dessinera un « destin commun » et s'associer aux autres organisations actives à l'international (entreprises, collectivités, associations).

b) Réunir les conditions d'une bonne transversalité (« Alimentation / Batterie »)

- Clarification des rôles de chacun des acteurs avec une gouvernance validée par l'ensemble des partenaires, cohérente avec la chaîne partenariale et précisant le niveau de maîtrise d'ouvrage déléguée souhaité.
- Cette condition permettra de formaliser par la même occasion le rôle de coordination, « chef d'orchestre », des directions/services dédiés à l'Europe et à l'international évitant ainsi d'avoir une action trop diffuse, centrée sur du suivi.

c) Renforcer notre valeur ajoutée (« Garantie »)

- Etre identifié comme une réelle cellule d'expertise opérationnelle ayant une vision stratégique en matière de projets transnationaux. Celle-ci ne se résumera pas à un simple rôle d'information, d'appui logistique et protocolaire ou de simple mise en relation.
- Cette nouvelle unité développera un rôle de veille, une spécialisation sur certains domaines jugés prioritaires et des outils de pilotage et d'accompagnement de projets (méthodologie, management, etc).

Pour vous impliquer davantage aux travaux de l'ARRICOD – renseignez-vous sur arricod@gmail.com
Suivez-nous sur www.arricod.fr